



# ACADÉMIE DE GRENOBLE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Annexe 2

### Fiche de renseignement service civique

#### ❖ Notice individuelle du volontaire

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ (les volontaires doivent avoir entre 18 et 25 ans)

Lieu de naissance : \_\_\_\_\_ Département : \_\_\_\_\_

Numéro de sécurité sociale personnel : \_\_\_\_\_ clé \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Nationalité : \_\_\_\_\_ (pour les étrangers hors UE voir conditions)<sup>1</sup>

Situation de famille : \_\_\_\_\_

Niveau d'étude : \_\_\_\_\_

Situation professionnelle : inactif  salarié  étudiant  demandeur d'emploi

Personne en situation de handicap : oui  non  (fournir une attestation)

Bénéficiaire du RSA : oui  non  (fournir un justificatif)

Boursier au niveau 5 ou supérieur (pour les étudiants) : oui  non  (fournir un justificatif)

---

#### ❖ Structure d'accueil du volontaire

Etablissement : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Numéro RNE : \_\_\_\_\_

---

<sup>1</sup> Pour les jeunes originaires d'un pays non membre de l'Espace Economique Européen il est nécessaire d'avoir séjourné de manière régulière sur le territoire depuis plus d'un an et d'être détenteur de l'un des documents suivant : carte de séjour temporaire portant la mention « scientifique », « profession artistique ou culturelle », « vie privée et familiale » sauf dans le cas où elle est liée à un problème de santé, autorisant l'exercice d'une activité professionnelle sauf saisonniers ; une carte de résident portant la mention « résident de longue durée-CE » ou une carte de séjour résident. Les résidents de certain pays ne sont pas éligibles au service civique.

## ❖ Mission du volontaire

- 3A** : Contribuer aux activités éducatives, pédagogiques et citoyennes de l'école primaire
- 3B** : Accompagner des projets d'éducation à la citoyenneté
- 3C** : Contribuer à des actions et projets d'éducation au développement durable
- 3D** : Contribuer à des actions et projets dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle et du sport
- 3E** : Animer la réserve citoyenne de l'Éducation Nationale
- 3F** : Contribuer à l'organisation du temps libre des internes en développant des activités nouvelles
- 3G** : Promouvoir des actions de sensibilisation dans le champ de la santé au sein des établissements scolaires
- 3H** : Contribuer à la lutte contre le décrochage scolaire
- 3I** : Participer à une meilleure information des élèves sur l'orientation
- 3J** : Contribuer à l'animation de la vie lycéenne
- 3K** : Contribuer à l'inclusion des élèves en situation de handicap

Date de début de la mission : \_\_\_\_\_

Date de fin de la mission : \_\_\_\_\_

(durée maximum des contrats : septembre : 9 mois ; octobre : 8 mois ; novembre : 7 mois ; décembre et janvier : 6 mois)

---

## ❖ Tuteur

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

---

Pièces à joindre obligatoirement (veillez à joindre des documents complets et lisibles) :

- Copie recto verso de la carte d'identité en cours de validité (carte de séjour ou de résident pour les étrangers)
- Copie de la carte vitale
- RIB (les nom et prénom du volontaire doivent obligatoirement apparaître sur le RIB)
- Justificatif de domicile (attestation d'hébergement et justificatif de domicile de l'hébergeant si hébergé)
- Justificatif de situation (étudiant : carte d'étudiant ; chômeur : carte de demandeur d'emploi ; salarié : copie du contrat de travail ; inactif : attestation sur l'honneur du volontaire)
- Certificat médical d'aptitude
  
- Pour les étudiants boursiers : attestation d'attribution définitive du CROUS pour l'année universitaire en cours
- pour les bénéficiaires du RSA : attestation de versement CAF de moins de 3 mois avec le nom du volontaire apparent

**Toutes les informations doivent être renseignées et tous les documents demandés fournis pour la prise en charge administrative et financière du dossier.**

**Les volontaires sont informés que l'indemnité de service civique ne peut être versée le mois de début de leur contrat et le premier versement dépend de la date d'envoi de la notification de contrat signée ainsi que de la qualité des informations et des documents transmis.**